



GROUPEMENT SCOLAIRE

Collège Catholique SAINT VINCENT

5 rue Charles Mangot
BP 50046

80500 MONTDIDIER

☎ 03.22.98.30.40

Courriel : comptabilite@st-vincent.fr

COMPTABILITE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

TARIFICATION ÉCHELONNÉE

Elle est appliquée dans le souci d'une plus équitable répartition des charges supportées par les familles.
Elle a pour base le quotient familial.

Au regard de la crise sanitaire Covid-19 depuis le mois de mars 2020, il s'avère que le Conseil d'Administration lors de sa dernière réunion ayant obtenu un vote à l'unanimité réitère son geste financier envers les familles du fait qu'il n'y ait aucune augmentation tarifaire concernant l'année scolaire 2021/2022.

« Nous tenons à vous préciser que nos tarifs restent inchangés depuis 4 ans »

COMMENT DÉTERMINER LE QUOTIENT FAMILIAL ?

- 1° - Additionner toutes les ressources du foyer, y compris les allocations familiales et autres, perçues au cours de l'année civile écoulée.
- 2° - Diviser ce total par le nombre d'enfants à charge + 2 (pour le père et la mère, même si l'un d'eux seulement est au foyer).

Remarque : Pour que les salariés ne soient pas défavorisés par rapport aux personnes à revenus forfaitaires, il faut tenir compte de l'abattement fiscal de 10 % sur les salaires.

Sont considérés comme enfants à charge :

- Les enfants de moins de 21 ans au 1^{er} janvier ou de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études.
- Les enfants handicapés, quel que soit leur âge.
- Les enfants adoptés ou recueillis, s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus.

Les cas particuliers (longue maladie, chômage, les grands-parents à charge, etc....) sont à signaler.

TARIFS MENSUELS D'OCTOBRE à JUIN (Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction Du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi – Pension
A : plus de 8 000 €	70.33 €	157.53 €
B : de 4 900 € à 8 000€	57.77 €	144.97 €
C : moins de 4 900 €	48.11 €	135.31 €

TARIFS TRIMESTRIELS DECEMBRE - MARS - JUIN
(Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi- Pension
A : plus de 8 000 €	211.00 €	472.60 €
B : de 4 900 € à 8 000 €	173.33 €	434.93 €
C : moins de 4 900 €	144.33 €	405.93 €

TARIFS ANNUELS
(Cotisation Apel incluse)

Catégorie en fonction du quotient familial	Contribution Familiale EXTERNAT	Contribution Familiale avec Demi-Pension
A : plus de 8 000 €	633.00 €	1417.80 €
B : de 4 900 € à 8 000 €	520.00 €	1304.80 €
C : moins de 4 900 €	433.00 €	1217.80 €

**une situation comptable sera effectuée en fin d'année scolaire*

Demi-pension : Elle ne varie pas d'après le quotient familial

REPAS EXCEPTIONNELS :

- 6€70 : les repas sont facturés à chaque fin de mois.

ETUDE DU SOIR (gratuite) : De 17h à 18h sur inscription.

COTISATION APEL : Association des parents d'élèves - cotisation annuelle par famille.

ASSURANCE ST CHRISTOPHE : La cotisation est incluse dans la contribution familiale.

FRAIS ANNEXES : Prévoir quelques suppléments pour les voyages, spectacles, activités sportives ou spécifiques, fichiers conservés par les élèves (anglais, français, mathématiques...).

Nous vous informons qu'une facture annexe sera établie à chaque fin de mois pour les repas exceptionnels, frais annexes... et s'ajoutera à votre échéancier.

Toutes les factures seront consultables sur le site EcoleDirecte : onglet - situation financière.